

## SECTION 2

## **Criteres d'evaluation**

## A. Evaluation technique

Criteria			
Ex	périence spécifique des prestataires de services	en rapport avec la mission : [Max 40 p	ooints]
i.	Durée de l'expérience dans les travaux de constructions (Nombre total d'années d'experience dans les travaux similaires)	>5 ans	10
		>3 ans <4 ans	7
		> 2 ans <3 ans	4
ii.	Expérience similaire : expérience similaire dans le domaine de la portée, du coût et de l'objet (c'est-à-dire les travaux de construction) réalisés pour le compte des Nations unies et des ONGI.	Soumissionnaire ayant réalisé plus de 5 travaux de construction de nature et de complexité équivalentes.	30
		Soumissionnaire ayant réalisé 4 travaux de construction de nature et de complexité équivalentes.	20
		Soumissionnaire ayant réalisé 3 travaux de construction de nature et de complexité équivalentes.	10
		Soumissionnaire ayant réalisé 1 travail de construction de nature et de complexité équivalentes.	5
	équation de la méthodologie et du plan de tra	vail proposés en réponse aux termes d	e
réf i.	<b>Férence: [Max 30 points]</b> Liste des équipements possédés ou loués : Un total de 15 points sera attribué pour	A présenté une liste de tous les 3 équipements	15
	l'équipement, avec un maximum de 5 points	A présenté seulement 2 sur trois	10
	pour chacun des trois principaux équipements de construction de ce projet : Bétonnière = 5 points Outils à main (assortis) = 5 points Echafaudage = 5 points	A présenté un seul équipement sur trois	5
ii.	Programme des travaux - (15 points) Cette catégorie est basée sur le temps proposé pour	1-10 jours de moins que le délai proposé par AWF	15
	réaliser les travaux proposés.	11-15 jours de moins ou 1-5 jours de plus que le délai d'achèvement proposé par AWF	10



FOUNDATION				
	16-20 jours de moins ou 6-10 jours de plus que le délai d'achèvement proposé par AWF se verront attribuer 3 points.	5		
	Plus de 20 de moins ou plus de 10 jours de plus que le delai d'achevement propose par AWF	0		
Qualifications et compétences du personnel professionnel clé pour la mission : [Max 30 p				
Qualifications et nombre d'années d'expérience de l'ingénieur de projet	Diplome en Bâtiments et Travaux Publics et expérience de plus de 10 ans en génie civil	10		
	Diplome en Bâtiments et Travaux Publics et expérience de =>5 -10 ans dans le domaine du génie civil	5		
	Licence et expérience de moins de 5 ans en génie civil	3		
Qualifications et nombre d'annees d'experiences du personnel administratif	Licence et expérience en gestion d'entreprise ou dans un domaine connexe de =>10 ans	10		
	Diplôme et expérience en gestion d'entreprise ou dans un domaine connexe de => 6 - 10 ans	5		
	Diplôme et expérience en gestion d'entreprise ou dans un domaine connexe => 3-5 ans	3		
Qualifications and et nombre d'annees d'experiences du contremaitre	Diplôme et expérience dans le domaine du bâtiment et de la construction => 10 ans	10		
	Diplôme et expérience dans le domaine du bâtiment et de la construction de = 6 - 10 ans			
	Diplôme et expérience dans le domaine du bâtiment et de la construction =>3-5 ans			



## B. Évaluation financière

Prix total - 50 points Cette catégorie est basée sur le prix total proposé pour le projet. Les offres seront classées en fonction du prix le plus réactif proposé pour le travail proposé.

Remarque : Tout soumissionnaire dont le budget est inférieur de plus de 25 % à celui de AWF sera disqualifié sur le plan financier et tout soumissionnaire dont le budget est supérieur au budget total de l'IOM sera également disqualifié sur le plan financier.

Prix total - 50 points au total:

- i. 50 points seront attribués au soumissionnaire dont le prix est inférieur de 0 % à 5,5 % à l'estimation de l'IOM.
- ii. 40 points seront attribués au soumissionnaire dont le prix est inférieur à l'estimation de l'IOM de 5,6 % à 10,5 %. iii.
- iii. 25 points seront attribués au soumissionnaire dont le prix est inférieur à l'estimation de l'IOM de 10,6 % à 20,5 % iv.
- iv. 10 points seront attribués au soumissionnaire dont le prix est inférieur à l'estimation de l'IOM de 20,6 % à 25,0 %.

Les erreurs arithmétiques seront corrigées de la manière suivante. S'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire et la quantité, le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si l'entrepreneur n'accepte pas la correction des erreurs, son offre est rejetée. En cas de divergence entre les mots et les chiffres, c'est le montant en lettres qui prévaut.

SECTION 2 : Réparation de l'école Ilima - Devis quantitatif - vierge

**SECTION 3 : Dessin d'une salle de classe ECDE** 

**SECTION 4 : Dessin des latrines pour enseignants**